

(SAS) LE SERVICE D'ACCÈS AUX SOINS



Le Service d'accès aux Soins (SAS)

est un service universel accessible à tous sur tous les territoires, quel que soit le lieu d'appel, qui doit permettre à chacun d'accéder, d'une part, aux soins urgents, et, d'autre part, aux soins non programmés nécessitant une prise en charge sous 48h, dont il a besoin. Il participe ainsi à la lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé.

QUELS SONT LES ENJEUX DU SERVICE D'ACCÈS AUX SOINS 972 ?



Apporter une réponse aux besoins de Soins Non Programmés (SNP) des patients en leur proposant la solution la plus adaptée à leur santé.



Recentrer l'activité des services d'urgences autour de leur mission initiale : la prise en charge des patients ayant un besoin de soins urgents.



Améliorer la collaboration entre la médecine libérale et l'hôpital.

COMMENT EST ORGANISÉ LE SERVICE D'ACCÈS AUX SOINS 972 ?

UN GUICHET UNIQUE

Régulation réalisée via le numéro unique du 15, afin d'adapter la réponse au besoin du patient et de recentrer les soins d'urgence et l'AMU pour la prise en charge des patients graves.



Du lundi au vendredi de 7h à 19h.
Le samedi matin de 7h à 13h.



Régulation in situ au CRRA, situé dans les locaux du CHU de Martinique (Hôpital Pierre Zobda-Quitman).



URGENCES :
SAMU, ambulances,
pompiers

MÉDECINE LIBÉRALE :
conseil médical ou
organisation d'une
consultation

QUELS SONT LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ QUI PARTICIPENT AU SAS 972



MÉDECINS RÉGULATEURS GÉNÉRALISTES

Le MRG est un médecin libéral volontaire, placé sous la couverture assurantielle du CHUM et qui selon le besoin du patient a pour mission :

- Soit de prodiguer un conseil médical.
- Soit de considérer que le patient doit voir un médecin dans les 48h.

Le MRG est rémunéré au forfait 4G (+20% DROM) soit 120 € de l'heure.



MÉDECINS EFFECTEURS

Les médecins effecteurs libéraux généralistes ou spécialistes, sont des médecins volontaires, qui exercent leur art dans le cadre et leurs décrets de compétences respectifs.



INFIRMIERS LIBÉRAUX

Les infirmiers diplômés d'Etat libéraux sont parties prenantes du SAS 972 et interviennent directement au domicile du patient suite aux sollicitations du SAMU-SAS.

LES CHIFFRES AUJOURD'HUI



15
**MÉDECINS
RÉGULATEURS**

16
**INFIRMIERS
LIBÉRAUX**



480
APPELS DÉCROCHÉS en moyenne
par semaine pour la filière libérale
(Soit 20% des DRM du CRRA)



300
APPELS DÉCROCHÉS en moyenne
par semaine ne nécessitant qu'un
conseil médical (Soit plus de 60% des
appels pour la filière libérale)

340
DÉCLENCHEMENTS
de professionnels de santé
en moyenne par mois



POURQUOI REJOINDRE LE SERVICE D'ACCÈS AUX SOINS 972 ?

- | VALORISER LA PRISE EN CHARGE LIBÉRALE
- | ÊTRE ACTEUR DU CHANGEMENT DU SYSTÈME DE SOINS
- | PARTICIPER À UN DISPOSITIF ORGANISÉ ET ATTRACTIF
- | OBTENIR UNE VALORISATION FINANCIÈRE DE L'IMPLICATION DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ
- | ACCÉDER À UNE PLATEFORME PERMETTANT UNE COORDINATION RAPIDE ENTRE PROFESSIONNELS DE SANTÉ



ÉVOLUTION : « LA PLATEFORME NUMÉRIQUE SAS »

Le SAS c'est également une plateforme numérique, uniquement à destination des professionnels de santé, dont les objectifs sont de :

- Mettre en place un agenda partagé géré par le professionnel de santé ;
- Faciliter l'accès aux soins et la prise de rendez vous dans un délai de 48h.

Les médecins effecteurs répondant aux 2 conditions suivantes percevront un forfait de 1 400 € / an :

- Accepter de remonter des créneaux disponibles vers la plateforme numérique SAS (manuellement avec 2 heures de disponibilité par semaine ou via l'interfaçage de sa solution de prise de rendez-vous) ;
- Participer au SAS (et donc accepter d'être sollicité pour prendre des patients en sus de ses disponibilités).

GLOSSAIRE

AMU : Aide Médicale Urgente, **SNP** : Soins Non Programmés, **SAS** : Service d'Accès aux Soins

MRG : Médecin Régulateur Généraliste, **CRRA** : Centre de Réception et de Régulation des Appels

